



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 12 décembre 2006 à 10 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2006-1721\* ADOPTION DU BUDGET 2007 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 428 450 978 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** les recettes et dépenses pour les opérations de la municipalité s'élèvent à 382 223 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la mise en place de nouvelles normes comptables, la Ville de Gatineau doit intégrer à ses prévisions budgétaires les recettes et dépenses des organismes inclus à son périmètre comptable, soit la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa, la Société municipale d'habitation Asticou, la Corporation Développement économique – CLD Gatineau, la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau, la Corporation de l'Écomusée et la Copropriété Place des Pionniers;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ajout des recettes et dépenses des organismes du périmètre comptable, le budget de la Ville totalise 428 450 978 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout des recettes et dépenses des organismes du périmètre comptable n'a aucun impact sur le fardeau fiscal des contribuables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2007, établissant les revenus et les dépenses pour les opérations de la municipalité au montant de 382 223 000 \$ et pour se conformer au nouveau périmètre comptable au montant de 428 450 978 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1722\* ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2007 À 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2007 à 2009 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2007 à 2009 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetés se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2007	2008	2009	Total
Règlement d'emprunt	45 206 \$	42 729 \$	46 599 \$	134 534 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	300 \$	250 \$	250 \$	800 \$
Paiements comptants	6 911 \$	7 611 \$	8 611 \$	23 133 \$
Taxe sur l'essence	6 000 \$	7 400 \$	14 800 \$	28 200 \$
<b>Total</b>	<b>62 817 \$</b>	<b>62 390 \$</b>	<b>74 660 \$</b>	<b>199 867 \$</b>

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, le fonds de parcs et les montants prévus en paiements comptants les sommes nécessaires pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2007, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les projets financés par règlement d'emprunt et la taxe sur l'essence seront présentés au conseil municipal pour approbation.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1723\* ADOPTION DU BUDGET 2007 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2007-2008-2009 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2007 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville au montant de 27 212 000 \$ sur un budget total de 66 456 800 \$. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37100-951 - Transport en commun;

- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2007-2008-2009.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1724\* ADOPTION DU BUDGET 2007 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé son budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 y compris celui relatif aux logements locatifs privés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 et prévoyant un déficit global de 12 650 370 \$; il est entendu, toutefois, que la contribution de la Ville au manque à gagner de l'Office municipal d'habitation de Gatineau ne peut excéder 1 265 037 \$, soit 10 % du déficit global.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1725\* PUBLICATION DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1726\* RÈGLEMENT NUMÉRO 373-2006 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 373-2006 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1727\* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 61-2006 établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1728\* APPROBATION DU PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES 2007-2010**

**CONSIDÉRANT** le mandat attribué au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour l'élaboration du plan quadriennal des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires 2007-2010;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du plan directeur des équipements communautaires culturels et sportifs et les besoins qui y sont identifiés;

**CONSIDÉRANT** les orientations établies et les ressources financières allouées au programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009 pour le financement des projets d'immobilisations dans les parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins identifiés furent validés et actualisés lors des consultations auprès des élus et des Centres de services :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le plan quadriennal des parcs et des infrastructures, sportives et communautaires tel que présenté.

Le trésorier est autorisé à prévoir au programme triennal d'immobilisations le montant de 1 800 000 \$ pour chacune des années du plan quadriennal 2007-2010.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif